



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intempéries dans les Alpes-Maritimes

Question au Gouvernement n° 3363

Texte de la question

INTEMPÉRIES DANS LES ALPES-MARITIMES

M. le président. La parole est à M. Loïc Dombreval.

M. Loïc Dombreval. J'associe à ma question mes collègues députés des Alpes-Maritimes, notamment Cédric Roussel et Alexandra Valetta Ardisson, qui est restée dans sa circonscription, particulièrement touchée, pour aider la population. Je tiens également à y associer Denis Masségia, présent à mes côtés : originaire de Breil-sur-Roya, il est resté sans nouvelles de sa famille pendant quatre jours. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

Monsieur le Premier ministre, le département des Alpes-Maritimes a subi le 2 octobre dernier un épisode climatique dévastateur tel qu'on n'en avait jamais connu depuis l'installation des instruments de mesure. Vous vous êtes immédiatement rendu sur place, accompagné du ministre de l'intérieur, pour annoncer des mesures attendues et exprimer la solidarité de la nation, et je vous en remercie. Le Président de la République y sera présent demain.

J'exprime à mon tour ma compassion fraternelle aux proches des victimes et aux sinistrés. La préfecture des Alpes-Maritimes, qui avait pris toutes les dispositions nécessaires en amont, est plus que jamais au travail. Rendons de nouveau un hommage appuyé à nos pompiers, à nos gendarmes, à nos militaires, à nos policiers, ainsi qu'à nos bénévoles, à nos entreprises et à toute la population des Alpes-Maritimes, qui ont fait preuve de générosité. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)* Saluons également les maires et les élus locaux, extraordinaires, ainsi que les agents de l'État et des collectivités territoriales, qui mobilisent toutes leurs forces sur le terrain aux côtés des sinistrés.

Le département des Alpes-Maritimes est l'un des rares qui soit exposé à presque tous les risques naturels : avalanches, feux de forêt, inondations, tempêtes, mouvements de terrain, canicules, séismes, risques littoraux. En quarante ans seulement, certaines de ses communes ont été reconnues plus de quarante fois en état de catastrophe naturelle. Demain, l'état de catastrophe naturelle sera déclaré par le Conseil des ministres.

Vous l'avez constaté, monsieur le Premier ministre, le département des Alpes-Maritimes souffre. La fréquence des sinistres, l'importance des dégâts subis et la diversité des risques menaçant son territoire appellent un traitement différencié. Au-delà de la réponse immédiate et parfaitement adaptée que vous avez su apporter, que comptez-vous faire désormais pour prévenir une énième catastrophe ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean Castex, Premier ministre. Monsieur Dombrevail, en répondant à votre intervention, qui fait suite à celle de M. Ciotti, je veux souligner devant la représentation nationale la forte mobilisation des élus de terrain, en particulier des députés des Alpes-Maritimes. Je les ai vus à pied d'œuvre dès les premières heures de cette catastrophe épouvantable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

Je l'ai dit, alors que l'heure est toujours aux secours immédiats et à la recherche des victimes, l'État entend continuer et amplifier autant que nécessaire sa contribution à l'accomplissement de ces missions. Cela étant, vous avez parfaitement raison, nous devons d'ores et déjà anticiper la suite. Je vous confirme que le Conseil des ministres déclarera demain, pour les territoires concernés, l'état de catastrophe naturelle. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Par ailleurs, les procédures prévues en pareilles circonstances pour que la solidarité nationale s'exerce en faveur des collectivités territoriales dont les infrastructures essentielles, vitales même, ont été endommagées – cela a été rappelé – ont déjà été engagées, afin que les rapports d'expertise correspondants me soient remis dans les meilleurs délais et que nous puissions mobiliser les fonds nécessaires à la reconstruction. Il est en effet à craindre que le volume des dégâts atteigne des proportions tout à fait significatives. Il n'est donc pas question que les collectivités territoriales touchées en supportent seules les conséquences. Sur ce registre, comme sur les autres, l'État sera au rendez-vous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem.)*

Données clés

Auteur : [M. Loïc Dombrevail](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3363

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 octobre 2020](#)